

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.691.031.1 DU 14 NOVEMBRE 1992

Trieuses pondérales SORTAWEIGH modèle CHECKWEIGH/MINIGRADER

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 80-654 DU 7 AOUT 1980 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : TRIEUSES PONDERALES AUTOMATIQUES.

FABRICANT

Société SORTAWEIGH, 13, Holder Road, Aldershot Hampshire GU12 4RH (Grande-Bretagne).

DEMANDEUR

Société LUTRANA, 50, avenue du Président Kennedy, 91170 Viry Châtillon.

CARACTERISTIQUES

Les trieuses pondérales SORTAWEIGH modèle CHECKWEIGH/MINIGRADER sont destinées au contrôle pondéral d'objets (préemballages, ...) en fonctionnement continu, et sont constituées par :

1° Un dispositif d'amenée des objets à trier sur l'unité de pesage au moyen d'un dispositif transporteur à bande.

2° Une unité de pesage identique à celle équipant les doseuses pondérales à pesées cumulatives SORTAWEIGH modèle MINI-MULTI GRADER/MULTIGRADER/MULTIGRADER SHIFT SYSTEM faisant l'objet de la décision n° 92.00.682.012.1 du 14 novembre 1992 (1).

3° Les dispositifs suivants (dont certains sont optionnels ou inhibés selon les applications) :

– dispositif automatique de mise à zéro à la mise sous tension,

- dispositif automatique permanent de mise à zéro,
- dispositif de prédétermination de masses (points de tri),
- dispositif automatique d'éjection des objets à évacuer,
- dispositif de tri permettant la séparation physique des différentes classes d'objets (version MINIGRADER),
- dispositif de visualisation de données relatives aux opérations en cours (bilans, statistiques, ...),
- dispositif indicateur d'anomalies,
- dispositif de prédétermination et de mémorisation de tare,
- dispositif de sortie permettant la connexion d'organes périphériques,
- dispositif semi-automatique de transmission de données vers un organe périphérique,
- dispositif de calcul de paramètres statistiques.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Max = 900 g
- e = 1,0 g
- Min \geq 200 g
- températures d'utilisation : de - 5 °C à + 30 °C
- cadence : selon le produit, elle peut atteindre 100 objets par minute à 250 g.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- Identification de l'importateur
- Marque, modèle, type, numéro de série de l'instrument

(1) Revue de Métrologie, novembre 1992, page 1715.

- Numéro et date de la décision d'approbation de modèle
- Max = ...
- Min = ...
- U_n = ...
- Cadence(s) de fonctionnement
- d = ...
- Températures limites d'utilisation
- Tension et fréquence d'alimentation électrique.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification des trieuses pondérales SORTAWEIGH modèle CHECKWEIGHER/MINIGRADER peut se faire :

- soit en 2 phases (la première en atelier, la seconde au lieu d'installation),
- soit en une phase au lieu d'installation.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES

1) Lorsqu'une trieuse pondérale SORTAWEIGH modèle CHECKWEIGHER/MINIGRADER n'est pas destinée à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié, elle est dispensée de vérification primitive.

2) La dénomination des trieuses pondérales SORTAWEIGH modèle CHECKWEIGHER/MINIGRADER se présente comme suit :

- C 15 = CHECKWEIGHER,
- M 15 0 = MINIGRADER.

ANNEXE

Photographie n° 5843.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
 PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE,
 ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
 L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGUNET



■ N° 5843

TRIEUSES PONDERALES SORTAWEIGH CHECKWEIGHER/MINIGRADER

